

La Fête des Voisins  
Page 4



En mémoire de Jean  
Page 6



L'entretien  
des canaux  
Page 8



Le SCOT  
et ses enjeux  
pour tous  
Page 16

- Les INCONTOURNABLES**
- Infos Pratiques > P2
  - L'Urbanisme > P9
  - Délibérations > P10 à 15

Mairie de Puy Saint André  
Chef Lieu - 05100

04 92 20 24 26

mairie.puysaintandre@wanadoo.fr

[www.puysaintandre.fr](http://www.puysaintandre.fr)

... Retrouvez toute la vie  
de votre commune

# INFOS PRATIQUES

## HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE AU PUBLIC

<b>Lundi</b>	9h / 12h – 14h/ 16h
<b>Mercredi</b>	9h / 12h
<b>Jeudi</b>	9h / 12h – 14h/ 16h

## LE MAIRE ET LES ADJOINTS VOUS RENCONTRENT SUR RENDEZ VOUS

Permanence du Maire  
les Mardis après midi  
sur rendez-vous  
Tel : 04.92.20.24.26  
Fax : 04.92.21.11.51  
E-mail :  
maire.puysaintandre@wanadoo.fr

*Site: [www.puysaintandre.fr](http://www.puysaintandre.fr)*

## INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE :

Elle sera fermée cet été du 15 juillet au 15 août. Réouverture le 20 août pour le plus grand bonheur de tous.

## VOTRE GAZETTE NUMÉRIQUE

Consultez votre gazette en ligne ou téléchargez-la sur [www.puysaintandre.fr](http://www.puysaintandre.fr)  
Vous y trouverez également toutes les informations de la commune et les événements régulièrement mis à jour.

## CYBERSAT PUY SAINT ANDRÉ

Espace numérique et accès internet proposé par la Communauté de Communes du Briançonnais et accessible à tous.  
Renseignements à la Mairie.

## LA CABANE DE SACHAS

Petit rappel aux amoureux de la nature : la cabane de Sachas est ouverte à la location. Renseignez-vous auprès de la Mairie.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez monter à bord des bus scolaires\* pendant toute l'année scolaire pour rejoindre Briançon ou revenir chez vous.

*\*Conditions pratiques et tarifaires auprès de 05 Voyageurs au 04 92 505 505 ou sur [www.05voyageurs.com](http://www.05voyageurs.com)*

## CLIN D'OEIL

Les habitants de Puy Saint André, du Chel Lieu à Puy Chalvin en passant par le Lotissement du Villaret, le Clos du Vas et Pierrefeu, souhaitent la bienvenue à une toute nouvelle habitante qui semble se plaire sur notre commune : la pie de Puy Saint André !



**Journal Municipal Puy Saint André N°27 - Juillet 2014**  
**Resp. de la Publication : P. LEROY - Comité de rédaction :**  
**Alain PROUVE, Maryline VERKEIN, E. ARNAUD**  
**Impression 250 ex. en Mairie**



## Maire

### Pierre LEROY

Maire, Vice-président de la Communauté de Communes du Briançonnais, commissions urbanisme, énergies, et développement durable

## Adjoints

### Estelle ARNAUD

Adjointe, conseillère communautaire, Commissions communication, animations, affaires scolaires et développement durable.

### Luc CHARDRONNET

Adjoint, commissions agriculture, urbanisme, voies publiques et travaux, Serre Chevalier Vallée, environnement et biodiversité

### Jean Luc PEYRON

Adjoint, commissions voies publiques - travaux, gestion de l'eau, et énergies

## Conseillers municipaux

### Michel CAMUS

Conseiller municipal, commission de l'eau, commission Serre Chevalier Vallée, et Commission développement durable à la CCB

### Henri FAURE-GEORS

Conseiller municipal, commissions voies publiques - travaux, gestion de l'eau, animations, urbanisme, et énergies

## Conseillers municipaux

### Jean GABORIAU

Conseiller Municipal, commission communication, animations et agriculture, CCAS, titulaire au SIVU du Prorel

### Magali MEYZENC

Conseillère municipale, commission fêtes et animations, correspondante défense et comité national d'action sociale

### Alain PROUVE

Conseiller municipal, commissions Serre Chevalier Vallée, agriculture, environnement et biodiversité, CCAS et communication

### Olivier REY

Conseiller municipal, commissions Serre Chevalier Vallée, agriculture, environnement et biodiversité

### Maryline VERKEIN

Conseillère municipale, commissions urbanisme, communication et animation, environnement et biodiversité

## L'entretien des canaux

Le samedi 10 et le samedi 17 Mai ont eu lieu les journées de « corvée » : canal du dessous et canal de la cime.

Pendant ces deux demi-journées, de nombreux participants ont contribué à faire un bon travail d'entretien et une remise en état de bon fonctionnement.

Pour chaque sortie : 38 et 35 personnes ont été enregistrées, parmi lesquels trois anciens de plus de 80 ans (Marcel Barnéoud-Rousset, Bernard Hermitte et Fernand Faure-Geors).

Les membres du syndicat sont très satisfaits de ce regain d'intérêt pour la vie des canaux.

Pour clore ces deux matinées, la municipalité avait préparé un sympathique apéritif sur la place de la fontaine au chef lieu.

Pour info :

Le samedi 24 Mai, les responsables de l'ASA, ont remplacé trois vannes et une grille de protection sur le canal du dessous, dans le secteur de la Mairie.

A ce jour, il reste un gros travail à réaliser sur ce canal. Le remplacement d'une buse est réalisé au ruisseau des Merles, car celle-ci était obstruée par des racines. Il a été remis en eau le mercredi 18 juin.

A l'année prochaine pour de nouvelles corvées !!!



## La Fête des voisins le 24 mai

Une cinquantaine de voisins du Clos du Vas, Pierre-Feu, Les Rocailles, Champ Guy et les Goutaud tenait à remercier la municipalité pour son aide au bon déroulement de cette journée

Un remerciement tout particulier à Elodie et Jérôme Monier, à la famille Faure-Geors, aux pizzaiolos, au musicien, aux boulistes, aux lanceurs de boules de neige. Et tous les autres pour leur aide.

Isabelle et Laurent Guizelin

Surtout ne manquez pas :

## et vos prochains rendez-vous de partage à Puy Saint André :

La fête du pain à Pierrefeu le 14/07,  
Les nombreuses visites du Patrimoine en partenariat avec Puy Saint Pierre et Briançon,

La conférence sur la géologie organisée par le CBGA le 5/08 à 17h

L'ouverture du sentier de Clos de Bert les 27/09 et 1/10/2014

A suivre sur [paysaintandre.com](http://paysaintandre.com)



Ça bouge à Puy Saint André !

## SORTIE EN REFUGE AVEC L'ÉCOLE DU PINET

Le jeudi 19 et le vendredi 20 juin, les CE2, CM1 et CM22 de l'école du Pinet sont partis en randonnée. Les élèves ont pris le car jeudi matin pour se rendre dans la vallée de la Clarée au parking de Fontcouverte. Après avoir admiré les cascades, tout le monde a suivi Rachel, l'Accompagnatrice Moyenne Montagne, jusqu'au refuge Buffère. Le groupe a pique-niqué et a profité du calme de la montagne pour faire 3 ateliers : un atelier aquarelle, un atelier course d'orientation et un atelier découverte de la faune. La classe a passé la soirée et dormi au refuge où elle a été très bien accueillie. La soupe aux orties de Nadette et la gentillesse de Claude ont ravi le groupe.

Vendredi matin, après un bon petit déjeuner, tout le monde est reparti par Côte rouge pour pique-niquer au bord du lac de Cristol, passer les portes de Cristol pour basculer du côté de la vallée de la Guisane, descendre jusqu'à la route du Granon où le car attendait le groupe.

Les élèves sont rentrés à l'école épuisés mais ravis de ces deux journées et impatientes de repartir au plus vite.



## VOYAGE SCOLAIRE AVEC L'ÉCOLE DE ST BLAISE

Les 33 enfants des deux classes de l'école de Saint-Blaise, du CP au CM2, sont partis à la découverte de la ville de Lyon. Ils en ont retracé l'histoire et les faits marquants de la création de Lugdunum jusqu'à Jean Moulin. Les enfants ont composé un texte à la manière de Gutenberg au musée de l'Imprimerie. Sur la colline de la Croix-Rousse, ils ont découvert le métier des Canuts et sont partis à la découverte des traboules sur les pas de Claudine, l'héroïne d'un roman que les plus grands avaient étudié en classe. L'émotion était palpable lors de la visite du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, ancien siège de la Gestapo lyonnaise. Les élèves

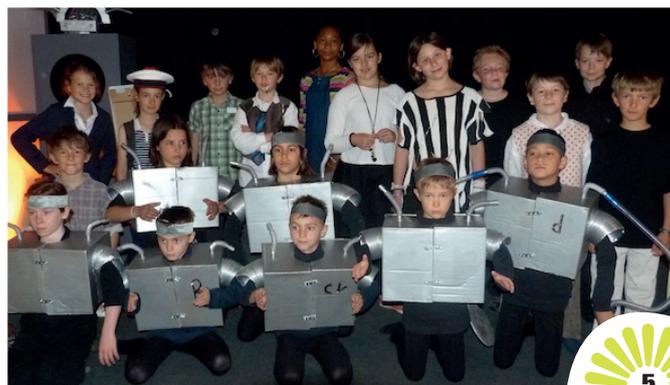
feront un compte-rendu de cette visite dans le cadre de leur participation au Prix de la Mémoire et du Civisme, organisé par la fédération Nationale André Maginot qui a, par ailleurs, financé le déplacement des élèves. Le séjour s'est terminé par une découverte fluviale de la confluence entre la Saône et le Rhône. Comme chaque année, des parents d'élèves accompagnaient les deux enseignants pour cette semaine intense qui sera l'objet d'une exploitation en classe jusqu'à la fin de l'année.

## ST BLAISE : projet théâtral

### Le magasin des mots perdus

Ce projet est né en juin 2013, après que la décision de monter une pièce de théâtre eut été prise en classe. Un premier travail de réflexion autour des mots avait été entamé avec les enfants. Durant l'été, Jean-Claude Lallaizon a écrit un texte sur mesure pour la classe avec 20 rôles en donnant vie à certains mots, choisis par les enfants. Dès septembre, les enfants ont commencé un atelier théâtral, puis le texte a été lu et expliqué afin que chacun puisse choisir le personnage qu'il aurait à construire et à interpréter plus tard. Le texte est très riche et aborde de nombreux thèmes de société.

Après quelques hésitations, le choix était fait et l'apprentissage du texte pouvait commencer. L'atelier théâtre du vendredi a été complété par un mini stage théâtre. Des mamans d'élèves se sont beaucoup impliquées dans la réalisation de costumes très originaux. L'école remercie à la mairie de Puy-Saint-André qui a aidé à la réalisation du spectacle. Ce dernier a été joué en juin à quatre reprises et a rencontré un grand succès. Il a permis à tous les enfants de vivre une véritable démarche de création artistique et une formidable aventure collective.



## EN MÉMOIRE DE JEAN

C'est par une belle journée ensoleillée que Monsieur le Maire, en présence des pères Bertrand Gournay et Maurice Martinon, ont inauguré en présence d'une nombreuse population une plaque commémorative rendant hommage à Monsieur Barneoud-Rousset Jean (Robert). Suite à une bénédiction, des témoignages ont souligné son dévouement en tant qu' élu (1989-2005 ) et citoyen.

Le choix et le lieu (placette devant la chapelle Sainte-Lucie à Puy Chalvin) n'est pas un hasard, puisque que Monsieur Barnéoud-rousset est né dans ce hameau en 1926, et a grandement participé à la rénovation de cette chapelle ainsi que de la fontaine à côté.



## CENTENAIRE 1914 –1918

De nombreux hauts alpins ont servi sous les drapeaux au cours de la première guerre mondiale, et 19 d'entre eux natifs de Puy Saint-André y ont perdu la vie, sans compter ceux qui ont gardé de graves blessures physiques et psychologiques.

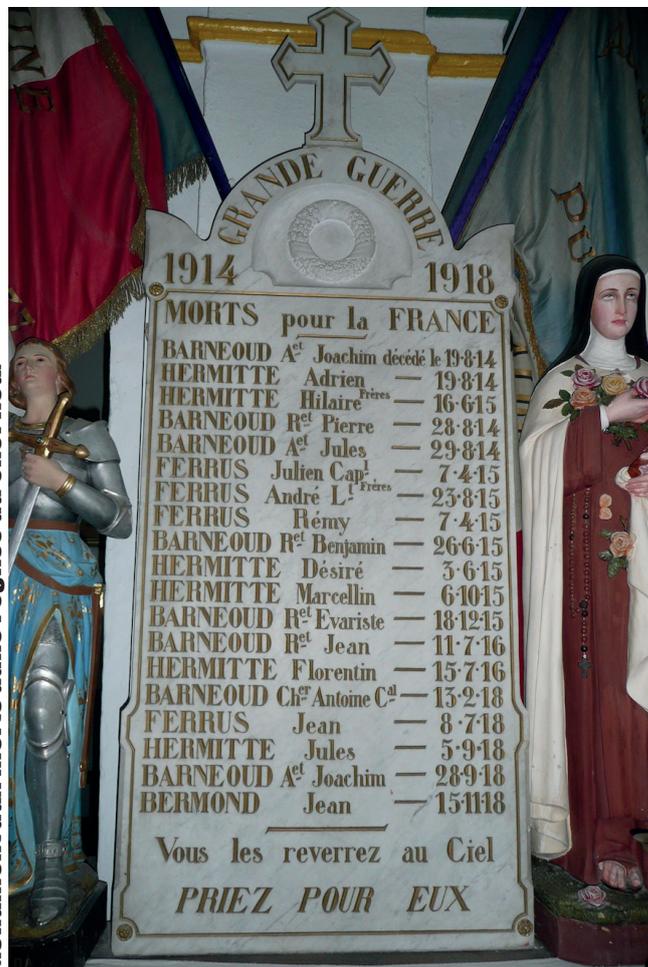
La plupart, cultivateurs ont été réquisitionnés en août 1914 pour incorporer différents régiments , chasseurs alpins ou autres, et tous, contraints de quitter leur hameau si cher à leur cœur.

Ils étaient loin de s'imaginer qu'ils s'engageaient alors pour quatre longues années de conflit mondial. Les poilus (surnom donné à ces hommes), subirent les rigueurs du temps, la boue, le froid, mais aussi les poux, la détresse du soldat, la peur de la mort prochaine.

Ils découvrirent toute l'horreur de cette guerre, et la fragilité de la vie humaine dans cet enfer de feu.

Les familles aussi n'étaient pas épargnées, car elles durent faire face à l'absence de ces hommes au sein des foyers. Les femmes souffraient en silence et durent maintenir l'activité dans les campagnes et dans les villes. Elles devaient remplacer les hommes partis au front. Heureusement il y avait beaucoup de solidarité et d'entraide.

Les survivants avaient crié que cette guerre soit la der des ders, mais on connaît la suite...



Monument aux morts dans l'église au chef lieu.



## NAISSANCE

Robin LAGIER-TOURENNE  
Née le 12 mars 2014  
Fils de Aurélie DEFAUX

Célia GIDON  
Née le 17 mai 2014  
Fille de Rémy GIDON  
Et de Emilie JAN

Célia GIDON



## MARIAGE

Mariage de Madame Nathalie VENDREMEUSE  
Et Monsieur Didier LACROIX  
Le 14 juin 2014

Mariage de Madame Julia MAZZILLI  
Et Monsieur Guillaume VINCENZI  
Le 12 juillet 2014

## DECES

Monsieur Jacques RICHARD  
Décédé le 20 avril 2014

Madame Danielle Elisabeth BOISSONNADE  
Epouse de Mr Joaquim CARDOSO  
Décédée le 8 juin 2014

## NOTRE HOPITAL

Cela fait des années que l'hôpital est mis à mal par l'Agence Régionale de Santé qui désire que les patients se rendent à l'hôpital de GAP en cours d'agrandissement. Nous habitons pourtant en montagne, dans un bassin de population enclavé (allant de 35 000 à plus de 100 000 habitants en haute saison), avec beaucoup d'activités et de sports à risque nécessitant un hôpital de proximité. Le service de réanimation a été fermé le 1er Juin dernier et transformé en "unité de Surveillance Continue ». Cette fermeture risque d'entraîner des décès supplémentaires (12 à 15 par an), dus à l'éloignement.

Plusieurs autres services sont, de ce fait, fragilisés comme la chirurgie et la maternité. L'Association Citoyenne de Défense de l'Hôpital Public de Briançon ainsi que de très nombreux élus des Communes du briançonnais dont la municipalité de Puy Saint André, défendent les professionnels, les habitants et leur santé qui n'est pas une marchandise.

## Lilou CHEMIN

Félicitations à Lilou, fille de Marilynne BERT et Davy CHEMIN, née le 15 juin 2014 à 5h, pour le plus grand bonheur de sa soeur Lily.



# TRAVAUX

## Logement communal

Ce bâtiment communal construit autour du four communal continue sa longue histoire. Après une longue vie en tant que mairie, puis de local artisanal pendant quelques mois, le conseil municipal a décidé de sa réhabilitation et sa transformation en logement communal. Dans le respect des nouvelles réglementations d'accessibilité et énergétique, il est devenu un logement accessible aux personnes à mobilité réduite et c'est un bâtiment à basse consommation. Le personnel communal termine les finitions pour permettre la location dans quelques jours. Sa réhabilitation comme celle de nombreuses façades privées du chef lieu participe à une amélioration de l'esthétisme de notre village, dont on se réjouit.

Avant 1990... mais en quelle année ?  
Si vous retrouvez la date écrivez nous. Merci.



Aujourd'hui

## Route départementale et fibre optique

Après plusieurs sollicitations auprès du Conseil Général pour alerter sur l'état de la route menant au Chef lieu, un projet de réhabilitation a été envisagé pour l'été 2014. Le Conseil Général nous informe que cette réhabilitation est reportée au printemps 2015. En effet, entretemps l'installation de la fibre optique sur la commune, que nous attendions depuis plusieurs années va être réalisée dès cet été 2014. Ces travaux nécessitant une tranchée sur la route oblige le conseil général à surseoir les enrobés prévus. Nous comptons sur le respect des engagements pris par le conseil général sur ces deux projets importants pour notre commune.

## Opérations de goudronnage

Après l'impasse de montbrison, le parking de Puy chalvin et la route du Caire, les ronds-points et parkings de la Commune se refont progressivement une santé. C'est au tour du rond point du Villaret et du parking attenant au Gîte 1515.



## Garages municipaux

Durant cet hiver, les employés municipaux ont aménagé dans l'atelier de Puy Chalvin une deuxième mezzanine en bois, d'une surface de 18 m<sup>2</sup>.

Celle-ci, leur permettra d'y déposer du matériel divers pour une utilisation prochaine, et de libérer de la surface au sol qui sera bien évidemment très utile aux deux employés de la Commune.

## RAPPEL : restriction d'eau potable

Nous rappelons fortement à chacun que l'arrosage des pelouses et des cultures à l'eau potable est strictement interdit durant l'été.

L'arrêté du Maire du 3 Juillet 2007 est toujours en vigueur.  
Des contrôles inopinés seront faits durant cette période.



## PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 08/2013 – Mr Sébastien BLANCHARD  
Pont La Lame  
Construction d'un bâtiment artisanal  
Accordé le 30 Décembre 2013

PC 10/2013 – Mr Philippe MARTIN  
Le Villaret  
Création d'un garage  
Accordé le 21 Décembre 2013

PC 11/2012 – Modificatif n°1  
Mr et Mme Corinne et Frédéric DEMEUE  
Le Chef-Lieu  
Modification de l'implantation des garages  
Accordé le 30 Décembre 2013

PC 13/2013 – Mr Jean-Laurent BAR-  
NEOUD-CHAPELIER  
Le Chef-Lieu  
Création de trois places de stationnement  
Accordé le 20 Février 2014

PC 14/2013 – Mr Cédric ROBERT  
Champ Guy  
Construction d'une maison individuelle  
Accordé le 01 Avril 2014

PC 03/2012 – Modificatif n°1  
Mr Benoît DAMBRE  
Puy Chalvin  
Modification de façades  
Accordé le 26 Mars 2014

PC 01/2014 – Mr Jean BARNEOUD  
Les Combes  
Réhabilitation d'un chalet d'Estive  
Accordé le 22 mai 2014

## DECLARATION PREALABLE

DP 01/2014 – Mr Lucien AGRESTI  
Les Combes  
Création d'une ouverture  
Accordée le 10 Avril 2014

DP 02/2014 – Mr Laurent CASTRES  
Le Clos du Vas  
Pose de volets roulants  
Accordée le 19 Février 2014

DP 04/2014 – Mr Olivier RUCHIER-BERQUET  
Les Combes  
Réhabilitation d'un chalet d'estive  
Accordée le 10 Avril 2014

DP 05/2014 – Mr Sébastien LEGRAIN  
Le Clos du Vas  
Création de deux fenêtres de toit  
Accordée le 05 Mai 2014

DP 06/2014 – Mr et Mme Didier DEFAUX  
Le Guy  
Clôture et extension d'un garage existant  
Accordée le 15 Mai 2014

DP 07/2014 – Mme Marie-Thérèse BERT  
Le Chef-Lieu  
Réfection de toiture  
Accordée le 14 Avril 2014

DP 09/2014 – Mr Axel PRANGE  
Puy Chalvin  
Implantation d'une nacelle en façade  
Accordée le 03 Juin 2014

DP 10/2014 – Mr Philippe PINTON  
Le Chef-Lieu  
Réfection des façades et d'un balcon  
Accordée le 05 Juin 2014



## 10 JANVIER 2014

### MISE A JOUR DES PLANS DU RESEAU D'EAU POTABLE - Demande de subventions

La Commune de Puy Saint André exploite son réseau d'eau potable en régie communale.

La facturation est de type forfaitaire. La facturation est réalisée avec celle de l'assainissement par le délégataire du service public de l'assainissement, la S.E.E.R.C.

Afin que la facturation soit effectuée au plus près du volume consommé et pour permettre un repérage précis d'éventuelles fuites sur le réseau d'eau potable, le Conseil municipal envisage la pose des compteurs individuels sur les branchements d'eau potable. Il est nécessaire de réaliser une enquête et un relevé sur le terrain. C'est pourquoi la collectivité vient de lancer auprès de plusieurs bureaux d'études une consultation.

Aussi, il est nécessaire de solliciter un maximum de subventions auprès de l'agence de l'eau et du Conseil général.

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte le plan de financement suivant :

Montant .....	22 375 €HT
Aide financière .....	80%
Agence de l'eau / Conseil général .....	17 940 €
Part communale.....	4 487 €

Il autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil général une aide financière, auprès du Département et de l'agence de l'eau ; autorise le Département à percevoir pour le compte de notre collectivité, Maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à nous la reverser ; et autorise le Maire à réaliser toutes démarches nécessaires à la réalisation du dossier.

### SERVICE TECHNIQUE - Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet

Considérant qu'un agent du service technique a réussi l'examen d'agent de maîtrise, il est proposé la création d'un poste à temps complet d'agent de maîtrise.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à la nomination de l'agent concerné.

### SERVICE ADMINISTRATIF - Création d'un poste de rédacteur à temps complet

Considérant qu'un agent du service administratif est inscrit sur la liste d'aptitude au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux au titre de la promotion interne 2014, et l'avis favorable de la CAP du 28/11/2013, il est proposé la création d'un poste à temps complet de rédacteur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à la nomination de l'agent concerné.

### SIVOM DE SERRE CHEVALIER

#### Election de représentants

M. le Maire précise que l'arrêté préfectoral de création du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Serre Chevalier prévoit que chacune des Communes membres doit être représentée par deux délégués titulaires et qu'il convient en conséquence d'élire les deux représentants de la Commune.

Sont élus à l'unanimité : M. Pierre LEROY et M. Alain PROUVE.

## 26 FEVRIER 2014

### CREATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL - Autorisation donnée au Maire de signer les marchés

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer les marchés publics suivants qui ont été attribués :

Lot 2 Toiture : Entreprise IDCB - Montant du marché : 15 821.50 € HT

Lot 5 Revêtement de sol : Entreprise DECOSOL - Montant du marché : 4 855.93 € HT

### MISE A JOUR DES PLANS AEP ET MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA POSE DE COMPTEURS DE PRELEVEMENT ET INDIVIDUELS - Choix du bureau d'étude

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec le bureau d'études HYDRETUDE à GAP pour un montant de 4 720 € HT pour la tranche ferme.

### CENTRE DE VACANCES DU CLOS DU VAS - Vente matériel

Par délibération du 7 mai 2013, le Conseil municipal autorisait la vente du centre de vacances du Clos du Vas à la Communauté de Communes du Briançonnais.

En effet, la Communauté de Communes du Briançonnais, compétente en matière de tourisme scientifique, projette la réalisation de la Maison de la Géologie et du Géoparc dans cette structure.

Il est proposé de vendre une partie du mobilier à l'association Aventure 05, qui louait les locaux. Le prix de vente est fixé à 500 € pour 10 tiroirs sous lits et 10 lits superposés.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise la vente du mobilier à Aventure 05 et fixe le tarif à 500 €.

**PARTICIPATION COMMUNALE :  
FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT -  
Conseil général 2013**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité une participation de 169.75 € au Fonds de Solidarité pour le Logement, et autorise Monsieur le Maire, à signer la convention avec le Conseil général des Hautes-Alpes.

**TELESIEGE DE LA CROIX DE LA NORE ET AME-  
NAGEMENT DE PISTES DE SKI ASSOCIEES -  
PROJET DE CONSTRUCTION PORTE PAR SCV  
DOMAINE SKIABLE - Lancement de l'enquête  
publique concernant l'étude d'impact**

M. le Maire rappelle que le projet de construction porté par l'exploitant SCV Domaine Skiable, comprend :

- La construction du nouveau télésiège fixe 4 places de la Croix de la Nore ;
- Le démontage du télésiège de la Croix de la Nore ;
- L'aménagement de pistes de ski alpin permettant une meilleure liaison entre les appareils.

La réalisation de ce projet est également soumise à étude d'impact. Cette étude d'impact est soumise à enquête publique, à la charge de la Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer une enquête publique concernant l'étude d'impact et autorise M. le Maire à saisir le Tribunal Administratif de Marseille pour la nomination d'un Commissaire enquêteur.

**AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES  
HAUTES-ALPES IT05 (ingénierie territoriale) -  
adhésion à IT05**

Le Conseil général souhaite offrir des outils, des compétences et des moyens humains aux Communes et aux Communautés de Communes pour accompagner le développement de l'ensemble du Département. Il propose plusieurs options.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à IT 05. Le coût serait gratuit. Il approuve la convention détaillant les prestations réalisables, les statuts d'IT05, et désigne M. Pierre LEROY pour représenter la Commune à IT05.

**MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION  
DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGA-  
LITE - Programme ACTE**

## 20 MARS 2014

**BUDGET PRINCIPAL :  
COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le Compte administratif de l'exercice 2013. Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le Conseil municipal approuve le Compte administratif de l'exercice 2013 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	309 263.39 €	413 815.23 €
Recettes	138 123.51 €	454 532.72 €
Déficit	- 171 139.88 €	
Excédent		40 717.49 €

**COMPTE DE GESTION 2013**

Considérant que le Compte de gestion qui lui est présenté concorde avec le Compte administratif de 2013, le Conseil municipal approuve le Compte de gestion dressé par Mme Claude BOSSY, Receveur de la Commune.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNE-  
MENT EX 2013**

Le Conseil municipal, constatant que le Compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 300 366.19€

Un déficit de fonctionnement de 0.00€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A- Résultat de l'exercice : 40 717.49€

B- Résultats antérieurs reportés : 259 648.70€

C- Résultat à affecter : 300 366.19€

D- Solde d'exécution d'investissement :  
77 359.75€

E- Solde des restes à réaliser d'investissement :  
78 000.00€

Besoin de financement : 0.00€

Affectation : 300 366.19€

1- Affectation en réserves R 1068 en investisse-  
ment : 0.00€

2- Report en fonctionnement R 002 : 300 366.19€

Déficit reporté : 0.00€

**FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES**

Le Conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :



a- Résultat de l'exercice : 1705.66€ dont  
 b- plus-values nettes de cession d'éléments d'actif  
 c- résultats antérieurs de l'exercice : 83 816.33€  
 d- Résultat à affecter : 85 521.99€  
 e- Solde d'exécution cumulé d'investissement :  
 92 210.64€  
 f -Solde des restes à réaliser d'investissement :  
 0.00€  
 Affectation : 85 521.99€  
 Report en exploitation R 002 : 85 52199€

	Tx 2013	Tx 2014
Taxe Habitation	10.28 %	10.28 %
Taxe Foncière- bâti	11.51 %	11.51 %
Taxe Foncière – non bâti	82.87 %	82.87 %

### BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil municipal adopte le Budget primitif de l'exercice 2014 arrêté comme énoncé ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	705 566.19 €	705 566.19 €
Investissement	538 239.56 €	538 239.56 €
TOTAL	1 243 805.75 €	1 243 805.75 €

### BUDGET EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le Compte administratif de l'exercice 2013. Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le Conseil municipal approuve le Compte administratif de l'exercice 2013 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	42 707.56 €	20 544.24 €
Recettes	44 413.22 €	33 557.95 €
Déficit	/	/
Excédent	1 705.66 €	13 013.71 €

### COMPTE DE GESTION 2013

Considérant que le Compte de gestion qui lui est présenté concorde avec le Compte administratif de 2013, le Conseil municipal approuve le Compte de gestion dressé par Mme Claude BOSSY, Receveur de la Commune.

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EX 2013

Le Conseil municipal, constatant que le Compte administratif fait apparaître :

Un excédent d'exploitation de : 85 521.99€

Un déficit d'exploitation de : 0.00€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

### BUDGET PRIMITIF 2014

Après lecture, chapitre par chapitre, la balance générale du Budget primitif s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	132 883.78 €	132 883.78 €
Investissement	167 216.82 €	167 216.82 €
TOTAL	300 100.60 €	300 100.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le Budget primitif de l'exercice 2014 arrêté comme énoncé ci-dessus.

### BUDGET C.C.A.S COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le Compte administratif de l'exercice 2013 arrêté comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	0 €
Recettes	0 €

### COMPTE DE GESTION 2013

Considérant que le Compte de gestion qui lui est présenté concorde avec le Compte administratif de 2013, le Conseil municipal approuve le Compte de gestion dressé par Mme Claude BOSSY, Receveur de la Commune.

### BUDGET PRIMITIF 2014

Après lecture, chapitre par chapitre, la balance générale du Budget primitif s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 506.58 €	1 506.58 €
TOTAL	1 506.58 €	1 506.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le Budget primitif de l'exercice 2014 arrêté comme énoncé ci-dessus.

### EAU POTABLE Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable - Année 2013





Conformément au décret du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, toute collectivité doit établir un rapport annuel sur son service de l'eau ou de l'assainissement.

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2013.

## **PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE A LA CANTINE SCOLAIRE DE LA MATERNELLE AU CM2**

Il est proposé au Conseil municipal, pour les années scolaires 2012-2013 et 2013-2014 de continuer l'aide financière destinée à soutenir les familles en difficulté ; en effet, une partie du prix des repas sera prise en charge par la collectivité et le calcul du montant remboursé sera étudié en fonction du quotient familial.

Tranche de Quotient Familial	Tarif de rbmt /repas
0-900	1 €
> 900	0 €

Le Conseil municipal accepte le calcul du montant remboursé énoncé ci-dessus pour les années 2012-2013 et 2013-2014.

## **29 MARS 2014**

### **ÉLECTION DU MAIRE**

M. Pierre LEROY ayant obtenu la majorité absolue (11 voix) est proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### **FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de trois postes d'adjoints.

### **ÉLECTION DES ADJOINTS**

Élection du 1er adjoint :

Mme Estelle ARNAUD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée adjoint et a été immédiatement installée.

Election du 2ème adjoint :

M. Luc CHARDRONNET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 3ème adjoint :

M. Jean-Luc PEYRON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

### **FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION A VERSER AUX ELUS MUNICIPAUX**

Le Conseil municipal, à neuf voix pour et deux abstentions, décide d'attribuer au Maire et aux trois adjoints les indemnités de fonction au taux maximal, soit pour le

L'intégralité des décisions  
du Conseil Municipal  
est consultable  
en Mairie ou sur  
[www.puysaintandre.fr](http://www.puysaintandre.fr)

Maire 17% de l'indice 1015 de la fonction publique, et pour les trois adjoints Mme Estelle ARNAUD, M. Luc CHARDRONNET, M. Jean-Luc PEYRON, 6,6% de l'indice 1015.

### **ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE (AFP) DÉSIGNATION DE TROIS MEMBRES TITULAIRES ET D'UN SUPPLÉANT**

Les délégués titulaires sont : M. Luc CHARDRONNET, M. Olivier REY, et M. Jean GABORIAU.  
Le délégué suppléant est M. Pierre LEROY.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS (CCB) DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES TITULAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (BUREAU) : ce n'est plus par délibération mais par ordre du tableau.

## **17 AVRIL 2014**

### **Nomination d'un correspondant DEFENSE**

Les collectivités territoriales doivent faire désigner, par le biais du Conseil municipal, un élu en charge des questions de défense.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Magali MEYZENC.

### **Désignation d'un délégué du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)**

Le Maire rappelle que la Commune de Puy Saint André adhère depuis 2009 (délibération du 10 juin 2009) au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.).

Le Conseil municipal désigne Mme Magali MEYZENC comme déléguée représentant les élus.

### **Nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant des COMMUNES FORESTIÈRES**

Il convient au Conseil municipal de désigner un correspondant de la Commune et son suppléant à l'Association Forestières des Communes des Hautes Alpes. Le Conseil municipal à l'unanimité, désigne M. Olivier REY titulaire, et M. Jean GABORIAU suppléant.

# EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'intégralité des décisions du Conseil Municipal est consultable en Mairie ou sur [www.puysaintandre.fr](http://www.puysaintandre.fr)

Désignation des membres du Conseil municipal pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Electrification du Briançonnais (S.I.E.p.B)

Le délégué titulaire est M. Henri FAURE-GEORS, et le délégué suppléant est M. Jean Luc PEYRON.

Election des délégués représentant la Commune au sein du collège territorial du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes (S.Y.M.E. 05)

Le Conseil municipal élit M. Henri FAURE-GEORS délégué titulaire, et M. Jean-Luc PEYRON délégué suppléant.

SEML SEVE (Soleil Eau Vent Energie) Désignation des représentants

Il convient de désigner les deux nouveaux membres du conseil d'administration représentant la Commune. Sont élus à l'unanimité M. Pierre LEROY et M. Luc CHARDRONNET.

Désignation du délégué de la Commune chargé des pompes funèbres intercommunales - Délibération retirée de l'ordre du jour

Désignation des membres du Conseil municipal pour siéger au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique chargé de la gestion des remontées mécaniques – Domaine skiable du Prorel (S.I.V.U. du Prorel)

Le Conseil municipal procède à la désignation de cinq délégués titulaires et de cinq délégués suppléants.

Les délégués titulaires sont M. Alain PROUVE, M. Olivier REY, M. Pierre LEROY, M. Jean GABORIAU, et M. Luc CHARDRONNET. Les délégués suppléants sont Mme Estelle ARNAUD, M. Michel CAMUS, M. Henri FAURE-GEORS, Mme Maryline VERKEIN, et Mme Magali MEYZENC.

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)

Le Conseil municipal procède à la désignation de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Les délégués titulaires sont M. Pierre LEROY, Maire et Président de la CAO, M. Jean-Luc PEYRON, M. Luc CHARDRONNET, et M. Michel CAMUS. Les délégués suppléants sont M. Jean GABORIAU, Mme Estelle ARNAUD, et M. Henri FAURE-GEORS.

Désignation des membres du Conseil municipal appelés à siéger au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale est fixé à 4. Ont été proclamés membres du conseil d'administration du CCAS : M. Alain PROUVE, Mme Estelle ARNAUD, M. Jean GABORIAU, et Mme Magali MEYZENC.

Fonds de Solidarité Local 2014 – Conseil régional Demande d'attribution

La collectivité ne possède pas de fraise à neige et souhaiterait en acquérir une. Le plan de financement est défini comme suit :

Montant total de l'ensemble :  
16 801.67 € HT

Subvention Conseil Régional Fond de Solidarité Local 2014 13 441.33 €  
Part Communale  
3 360.34 €

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte le plan de financement énoncé ci-dessus ; et autorise le Maire à solliciter le Fonds de Solidarité Local 2014 auprès du Conseil régional.

Convention Commune / Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement (C.P.I.E.) - Travaux 2014

Depuis plusieurs années, la collectivité signe avec le CPIE une convention de travaux ponctuels visant à préserver l'environnement territorial. Il s'agit pour l'année 2014, premièrement de l'entretien de 8 portions de sentiers comprenant l'entretien courant des sentiers suivants :

1. N1 : Chemin du Goutaud entre Pierrefeu et le hameau du Goutaud (800m),
2. N2 : Chemin du Facteur (1ère partie) (800m),
- N3 : Chemin du Serre (800m) début du chemin du ravin des Merles (jusqu'au virage sécurisé traité en 2011),
- N5 : Chemin du Facteur (2ème partie) (1500m environ),
- N10 : Chemin de la Combette (550 m) entre le Villaret et Puy Chalvin,
- N13 : Chemin du Clos de Bert,
- N14/14bis : Chemin du canal de la Cime,



L'intégralité des décisions  
du Conseil Municipal  
est consultable  
en Mairie ou sur  
[www.puysaintandre.fr](http://www.puysaintandre.fr)

N16 : Chemin du lieu-dit du Goutaud jusqu'à la limite avec Briançon

L'ensemble de la mission s'élève à 3 130 euros.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention relative à ces travaux.

Institution d'une servitude administrative PC 005 107 14 H0001 – PARCELLE D645 – LES COMBES

Après étude du dossier de demande de permis de construire n°005 107 13 HO004 déposé le 08 avril 2014 par Monsieur Jean BARNEOUD, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer une servitude administrative sur la Commune de Puy Saint André, lieu-dit « Les Combès » parcelle cadastrée section D numéro 645.

Institution d'une servitude administrative DP 005 107 14 H0004 – PARCELLE D715-716 – LES COMBES

Après étude du dossier de demande de DP n°005 107 14 HO004 déposé le 13 mars 2014 par Monsieur Olivier RUCHIER-BERQUET, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer une servitude administrative sur la Commune de Puy Saint André, lieu-dit « Les Combès » parcelles cadastrées section D numéro 715-716.

Institution d'une servitude administrative DP 005 107 14 H0001 – PARCELLE D647-648-649-664 ET 660 – LES COMBES

Après étude du dossier de demande de DP n°005 107 14 HO004 déposé le 10 janvier 2014 par Monsieur Lucien AGRESTI, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer une servitude administrative sur la Commune de Puy Saint André, lieu-dit « Les Combès » parcelles cadastrées section D numéros 647-648-649-664 et 660.

## 7 MAI 2014

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : proposition d'une liste de noms par le Conseil municipal aux services fiscaux

Le Conseil municipal, à l'unanimité, propose à M. le Directeur des Services Fiscaux une liste de noms, parmi lesquels il pourra retenir les commissaires titulaires et les commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

DEMANDES DE SUBVENTIONS SOLLICITEES AUPRES DE LA COMMUNE – Année 2014

Etant rappelé qu'il est donné priorité aux associations locales, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes :

Collège Les Garçons .....	90 €
CSHB .....	500 €
Altitude Jazz Festival.....	500 €
Club Judo .....	350 €
Vivre et vieillir chez soi .....	100 €
Secours catholique.....	100 €
AREN 05- Association des Résidents de l'Etoile des Neiges.....	100 €
ADSCB - Association pour le Développement Sociaux Culturel du Briançonnais .....	200 €
Solidarité Handicapés .....	150 €
Les Amis de l'école Saint Blaise.....	600 €
ADMR –Aide à Domicile en Milieu Rural .....	200 €
UTL - Université du Temps Libre .....	300 €
Club Alpin Français (CAF Briançon).....	500 €
Briançon Escalade (BE) .....	400 €
Ski de fonds Montgenèvre Val Clarée .....	700 €
La Ronde des Puys - Association des parents d'élèves de l'Ecole du Pinet.....	450 €

# Un projet de territoire pour le Briançonnais



Depuis quelques mois, la Communauté de Communes s'est lancée dans un projet d'envergure : l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

## Un seul projet pour les 13 communes !

**L**e SCoT est un document de planification stratégique et constitue l'occasion unique pour les 13 communes du Briançonnais d'imaginer ensemble leur territoire à l'horizon 2025.

Le développement économique, les déplacements, le logement, la préservation des espaces agricoles et naturels... Toutes les thématiques stratégiques pour l'avenir de la Communauté de communes, seront passées au crible pendant près de trois ans afin de trouver des réponses adaptées aux enjeux locaux :

- Maintenir la qualité du cadre de vie (amélioration de l'habitat, services publics de proximité, déplacements) ;
- Renforcer le dynamisme économique (tourisme, agriculture, artisanat, commerce de proximité, économie numérique, ...) ;
- Maîtriser l'urbanisation et garantir une évolution durable du territoire ;
- Préserver le caractère rural du territoire, ses paysages et la qualité de l'environnement.

Le SCoT va permettre **d'harmoniser les différentes stratégies d'aménagements communaux** à l'échelle de la CCB, tout en prenant en compte les spécificités de chaque commune. Il aura des conséquences notamment sur les documents d'urbanisme des communes, comme les PLU et les POS puisqu'il indiquera par exemple les espaces dans lesquels seront implantés les équipements de services, de loisirs, commerciaux, etc. Il a donc une portée réelle sur la vie des habitants.

## Un projet de vie collectif participatif

**É**laborer un SCoT est l'occasion de construire **une vision commune et partagée du territoire**. Pour cela, il s'agit de mobiliser tous les acteurs qui se sentent concernés par son avenir : habitants, acteurs économiques, associations, communes, chambres consulaires..., pour engager une dynamique de réflexion collective.

Une information régulière dans les journaux, sur internet et les réseaux sociaux permettra de se tenir informé de l'avancée des études et des rencontres organisées. La CCB a en effet fait le choix de proposer **une démarche de concertation ambitieuse, avec les communes et le grand public** : ateliers participatifs, rencontres territorialisées, exposition itinérante, réunions publiques, questionnaire grand public...alimenteront ainsi l'élaboration du projet.

Pour toute information complémentaire et si vous souhaitez être destinataire de nos informations par mail, vous pouvez contacter Aurélie Poyau, la chargée de mission de la CCB, de vive voix au **04 92 54 52 56** ou par écrit **[a.poyau@ccbrianconnais.fr](mailto:a.poyau@ccbrianconnais.fr)**.

Et bien sur tous les documents du SCoT sont sur le site internet de la CCB :

**[www.ccbrianconnais.fr](http://www.ccbrianconnais.fr)**